



# PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du Cabinet  
Bureau de la sécurité routière et des  
transports

Tarbes, le 16 décembre 2024

Affaire suivie par :  
M-Bénédicte SABATIER  
courriel : [pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr)

SR-24-S137

Madame, Monsieur,

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) a pour but de mobiliser et soutenir l'ensemble des acteurs locaux, afin de poursuivre ensemble la réduction du nombre de morts et de blessés sur les routes. Il est le cadre dans lequel sont recensées et coordonnées les actions de sécurité routière, contribuant aux orientations prioritaires de lutte contre l'insécurité routière. Il concourt notamment à leur réalisation par l'action des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), ainsi que par l'octroi de subventions et le prêt de matériel pédagogique aux porteurs de projets.

Le Document Général d'Orientation 2023 – 2027 a été signé le 9 février 2023. Il indique les enjeux prioritaires pour le département : le risque routier professionnel, les deux-roues motorisés, les modes doux (piétons, vélos et EDPM), les conduites à risques comprenant l'alcool et les stupéfiants, la vitesse, les distracteurs et les non-respects des priorités, les seniors et les jeunes.

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2025 devra privilégier les enjeux liés au DGO cités ci-dessus.

Cet appel à projet fait l'objet d'un règlement qui précise toutes les modalités d'organisation relatif au PDASR et notamment les modalités de dépôt des projets pour l'année 2024. Les dossiers seront à déposer **avant le 31 janvier 2025, délai de rigueur**, par courriel à l'adresse suivante : [pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr).

Pour toute demande de précisions complémentaires, le bureau de la sécurité routière et des transports est à votre disposition pour vous apporter le soutien dans la mise en œuvre de vos actions : appui au montage du projet, d'une demande de subvention, de la mise à disposition de matériels ou d'intervenants, de la fourniture de documents de communication ou de supports pédagogiques.

Je sais pouvoir compter sur chacun de vous, et vous remercie à nouveau de votre engagement aux côtés de l'État dans la lutte contre l'insécurité routière.

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice de cabinet,

Sophie MIEGEVILLE